PLU
Plan Local d'Urbanisme

6. Plan de zonage

Échelle 1 : 2 500ème

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 30 mars 2023

Contexte

- Limite communale
- Bâti
- Parcelle

Zonage

- UA : Secteur ancien du village et du Petit Jouy
- UR1 : Habitat diffus
- UR2 : Habitat constitué dense
- UR3 : Habitat résidentiel constitué peu dense, à forte dimension paysagère
- UR4 : Grandes propriétés
- AUR : Zone à urbaniser à destination d'habitat
- UAE1 : Activités économiques
- UAE2 : Activités artisanales
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Ne : Zone naturelle avec équipements
- Ns : Zone naturelle avec équipements sportifs

Protections paysagères et environnementales

- Espace boisé classé
- Lisière en Site Urbain Constitué
- Lisière hors Site Urbain Constitué
- Espace paysager protégé
- Alignement d'arbres
- Arbre remarquable
- Zone humide à préserver

Protections patrimoniales

- Patrimoine bâti
- Mur à protéger

Prescriptions spécifiques

- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Polygone d'implantation des constructions
- Retrait minimal des constructions

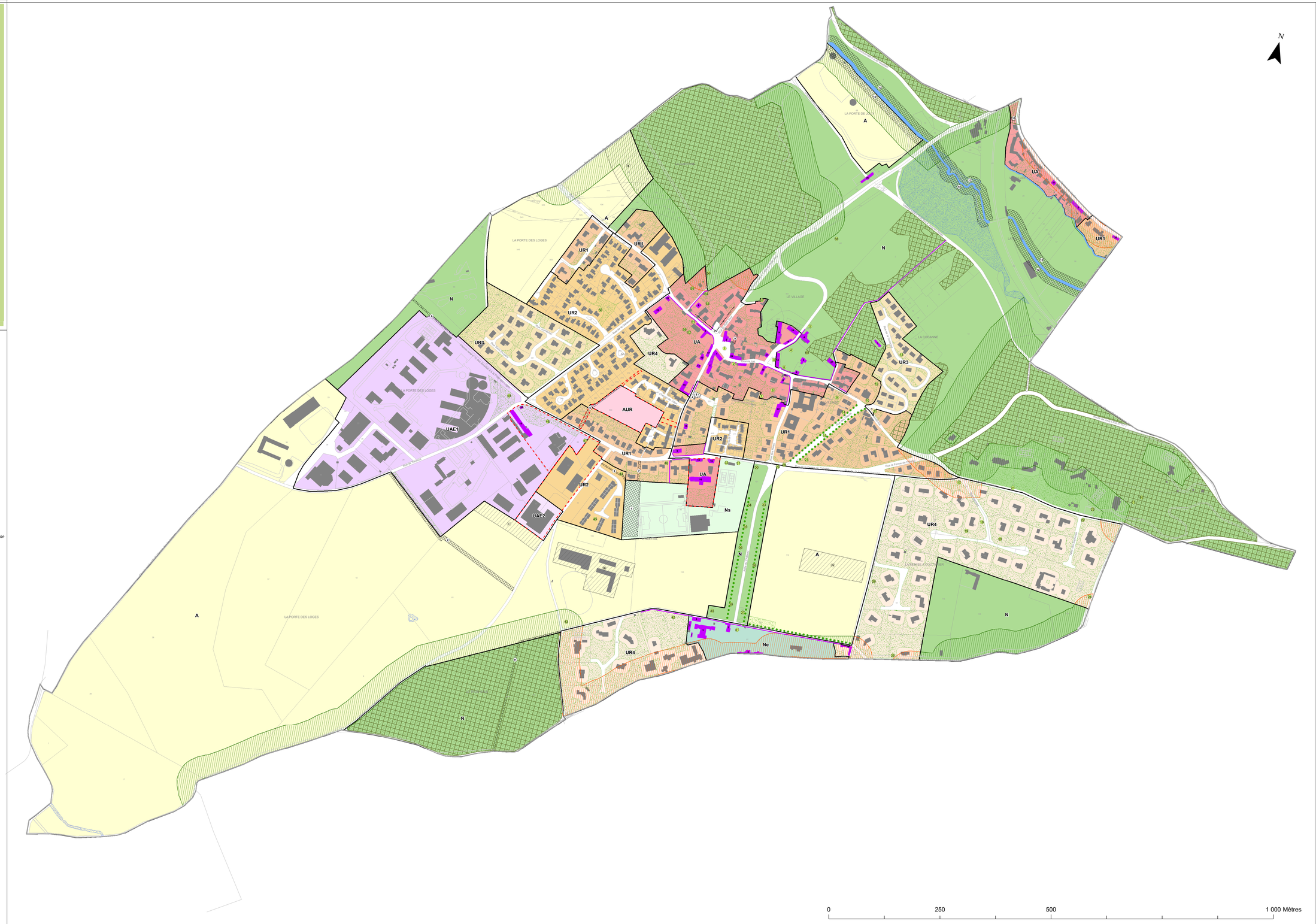

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme)

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (en m²)
1	Équipement loisir, sportif et/ou espace vert, verger	Commune	4 367,9
2	Création d'un chemin paysager	Commune	3 111,6
3	Création d'une liaison piétonne	Commune	204,6
4	Prolongement du chemin des écoliers	Commune	27,7
5	Création d'une liaison douce	Commune	695
6	Création d'une liaison douce	Commune	392,4
7	Création d'une liaison douce	Commune	247,9
8	Parc de stationnement	Commune	185,9
9	Parc de stationnement paysager	Commune	126
10	Parc de stationnement	Commune	91,1
11	Chemin d'accès au parc départemental	Commune	1 337
12	Renaturation de la Bièvre	SIAVB	24 168